

<https://www.paris-normandie.fr/id490880/article/2024-02-05/je-vais-vous-exterminer-rouen...>

Par Mariam Fournier

6 min read

« Je vais vous exterminer » : à Rouen, une mère condamnée pour avoir menacé la principale d'un collège

En apprenant que son fils est au CHU pour une prise en charge psychiatrique, une mère de famille a insulté et menacé de mort à plusieurs reprises une principale et son adjointe. Le tribunal de Rouen l'a condamnée vendredi 2 février 2024 à huit mois de prison ferme, avec maintien en détention.



Le tribunal a condamné la mère à huit mois ferme, mais dont sept sous bracelet électronique - Illustration PN/Stéphanie Péron



Par Mariam Fournier

Publié: 5 Février 2024 à 13h13 Temps de lecture: 1 min

« *Je préfère me taire.* » Face au tribunal judiciaire de Rouen, cette mère de famille « *préfère laisser la parole à [son] avocate* ». Par peur de mal s'exprimer, affirmera plus tard son conseil, car « *désespérée et en colère* ». Malgré tout, les magistrats l'ont condamnée vendredi 2 février 2024 à huit mois de prison ferme pour les menaces de morts et outrages commis le 30 janvier 2024 à l'encontre d'une principale de collège de la métropole et de son adjointe.

La trentenaire – bientôt quadra – n'en est pas à son premier coup d'éclat. Déjà condamnée en janvier 2023 à effectuer un stage de citoyenneté pour des dégradations et menaces, en juin à quatre mois assortis d'un sursis probatoire intégrale pour menaces à l'encontre d'un magistrat et d'une greffière et en janvier 2024 à trois mois avec sursis pour des faits d'outrages et menaces à l'encontre d'une éducatrice.

Transporté aux urgences pédiatriques

Le 30 janvier dernier, c'est l'annonce de l'hospitalisation de l'un de ses deux fils qui va déclencher un nouvel accès de colère. Son garçon débutait sa première journée dans un collège après avoir été exclu d'un précédent établissement. Il provoque un « *incident* » dès ce premier jour, relate le président du tribunal. Et finit aux urgences, puis avec une prise en charge psychiatrique.

L'appel de la principale pour informer la mère « *se passe bien* », selon les propos de la procureure. Mais celle-ci va ensuite rappeler et menacer la responsable et son adjointe à plusieurs reprises : « *Vous êtes mortes* », « *je vais vous exterminer toutes les deux* », « *je vous enc... toi et elle, ton établissement et toutes les fonctionnaires de l'État* »...

Sous bracelet

Ce sont l'ensemble de ses propos, enregistrés, qui lui ont valu d'être placée en garde à vue, puis en détention et de passer en comparution immédiate devant le tribunal. Pour le parquet, « *on peut concevoir l'inquiétude d'une mère* », mais les « *faits sont extrêmement inquiétants* ». Et requiert huit mois, dont quatre avec sursis probatoire.

Pour son avocate, si les faits ne sont pas niés, il y a un « *contexte* » à prendre en compte, une séparation compliquée avec son conjoint qui aurait commis des « *actes de violences* » sur elle. Le tribunal la condamnera à huit mois ferme, mais à exécuter à partir du 1^{er} mars sous bracelet électronique.

Generated with Reader Mode